



POLITIQUE SUR LES LANGUES OFFICIELLES

Objet

1. Surf Canada est une organisation en pleine expansion dont le nombre de membres francophones augmentera avec le temps. Ainsi, Surf Canada s'engage à améliorer sa capacité de répondre aux besoins et aux préférences linguistiques de ses membres et à mettre en œuvre une politique de bilinguisme efficace conforme aux lignes directrices du cadre de financement de Sport Canada.

L'objectif de la présente politique est d'expliquer comment Surf Canada compte respecter ses obligations en matière de langues officielles.

Politique

2. Le français et l'anglais sont les langues officielles de Surf Canada.
3. Les objectifs relatifs aux langues officielles de Surf Canada sont les suivants :
 - a) offrir des communications, des nouvelles et des renseignements au public dans les deux langues officielles;
 - b) offrir des services aux athlètes, aux entraîneurs et aux officiels de niveau national dans la langue officielle de leur choix et communiquer avec ceux-ci dans cette langue officielle de leur choix;
 - c) mettre en place des activités, des services et des programmes de manière à répondre aux besoins des deux communautés linguistiques et encourager la participation des membres des deux communautés linguistiques;
 - d) dans ses activités, intégrer les normes relatives aux langues officielles établies par Sport Canada dans les normes nationales de responsabilité du Cadre de financement et de responsabilité en matière de sport (CFRS).
4. Surf Canada maintiendra sa capacité de communiquer dans les deux langues officielles.
5. Tous les efforts seront déployés pour veiller à offrir aux clients de Surf Canada des services de Surf Canada dans la langue officielle de leur choix.
6. Toutes les réponses aux correspondances avec le bureau de Surf Canada seront offertes dans la langue officielle dans laquelle elles ont été reçues.
7. Les communications écrites, lorsque nécessaire, seront offertes dans les deux langues officielles.
 - a) Les capacités et les ressources étant limitées, il peut s'avérer impossible pour Surf Canada de traduire toute la documentation ou de fournir des versions en français et en anglais, simultanément. Certains documents peuvent être fournis en français seulement sur demande.
 - b) La priorité sera accordée à la traduction des documents qui touchent directement la participation des athlètes (p. ex. les critères de sélection d'équipe, les lignes directrices relatives à la sélection pour le programme d'aide aux athlètes, etc.).
8. En cas de divergence d'opinion ou de conflits pour déterminer si un document doit être traduit, la décision finale sera prise par le conseil d'administration de Surf Canada.
9. Lors du lancement de son nouveau site web, Surf Canada veillera à publier simultanément le contenu du site web en anglais et en français.

La publication des politiques de Surf Canada se fait en anglais et en français. En cas d'interprétations divergentes entre les deux versions, la version anglaise fera foi.



10. Les communiqués de presse s'adressant au grand public seront publiés simultanément en anglais et en français.
11. Lors d'événements nationaux ou internationaux d'envergure, les communications publiques, comme les tableaux, les résultats et les cérémonies des médailles, se feront dans les deux langues officielles.
12. Lorsqu'une traduction de document sera requise, la traduction sera réalisée, dans la mesure du possible, par un traducteur agréé. Surf Canada peut aussi compter sur ses membres et ses bénévoles pour répondre à ses besoins de traduction. Tous les documents traduits seront examinés par une personne qui aura été choisie par Surf Canada pour veiller à la qualité du travail et à l'exactitude par rapport au document original.
13. En cas de divergence dans l'interprétation d'un document écrit, le document original prévaudra par rapport au document traduit.
14. Surf Canada établira des objectifs annuels liés au programme des langues officielles et évaluera sa progression.

Revue

15. La présente politique fait l'objet de révisions au moins une fois tous les trois ans.